



**CHUM 2010**  
**PRÉ CONCEPT SOMMAIRE**  
**SCÉNARIO 1+2b**

15 juillet 2004

*rsdull*



YELLE MAILLÉ • BIRTZ BASTIEN • CORRIVEAU DIONNE et GIRARD • ARCHITECTES

Complet  
idem@ 7-2

**AVANT-PROPOS****1. LE CONTEXTE ET LES PARAMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT**

- 1.1 Localisation dans la ville
- 1.2 Description physique du site
  - Identification des îlots
  - Topographie et conditions du sol
- 1.3 Secteurs limitrophes
- 1.4 Accessibilité et circulation
- 1.5 Paramètres de développement
  - Cadre réglementaire
  - Réutilisation des bâtiments existants
  - Indices de densité
  - Projets d'hôpitaux de grande hauteur

**2. LE PRÉ-CONCEPT - 1000 SAINT-DENIS (SCÉNARIO 1 + 2B)**

- 2.1 Implantation sur le site
  - Implantation du projet
  - Réutilisation des bâtiments existants
  - Intégration urbaine
  - Accessibilité et stationnements
  - Aménagement extérieur
- 2.2 Organisation fonctionnelle
  - Répartition des composantes
  - Principes de circulation et de distribution
  - Fonctionnalité clinique
- 2.3 Volumétrie et traitement
- 2.4 Croissance future
  - Croissance in situ
  - Croissance hors site
- 2.5 Faisabilité et transition
  - Phasage des travaux

**AVANT-PROPOS**

En juillet 2003, le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec fixe de nouvelles balises pour le projet du CHUM. Parallèlement au site du 6000 Saint-Denis, un second site est proposé et doit être analysé pour l'implantation du nouveau CHUM.

Un premier mandat est accordé à la firme YELLE MAILLÉ BIRTZ BASTIEN CORRIVEAU DIONNE et GIRARD architectes, en octobre 2003 afin de préparer un pré-concept sommaire pour l'implantation d'un hôpital de 650 lits sur le site de l'Hôpital Saint-Luc et d'un hôpital complémentaire de 350 lits sur le site de l'Hôpital Notre-Dame. L'évolution du projet a amené le CHUM, dans son rapport de décembre 2003, à opter pour un site unique de 700 lits et un CHSGS hors CHUM de 300 lits.

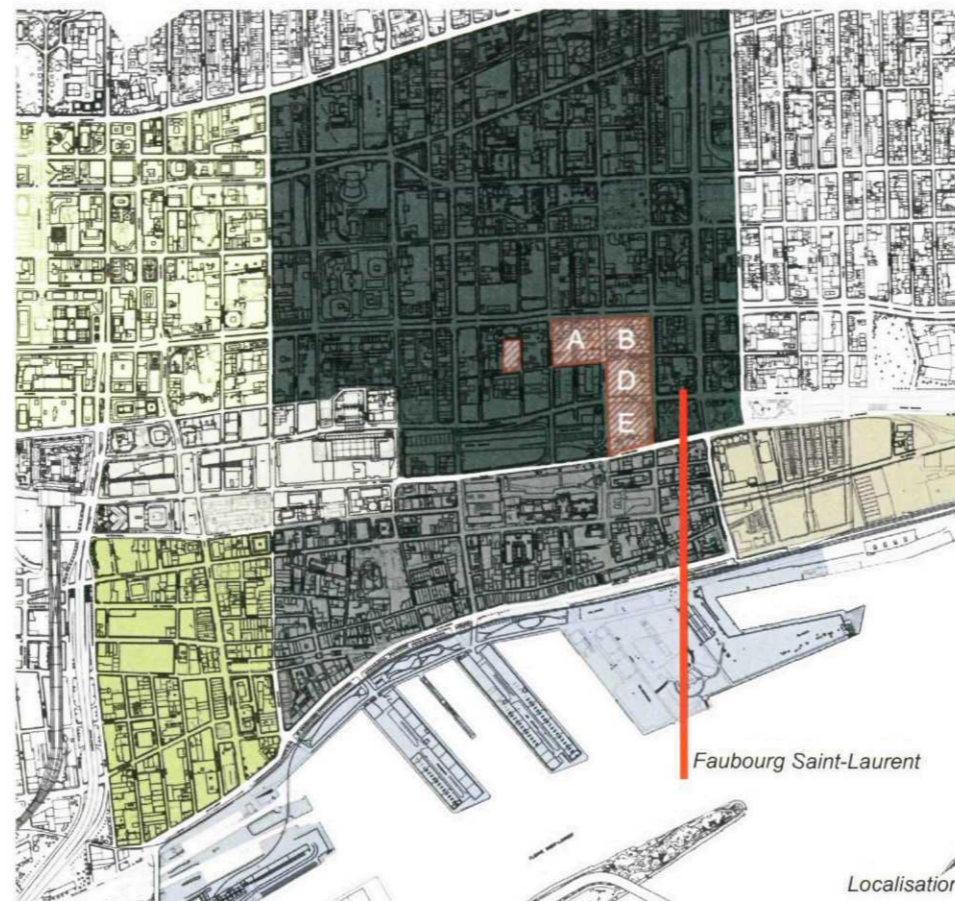
Suite au dépôt du rapport de la "Commission d'analyse des projets d'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de Santé McGill" en avril 2004 qui recommande le choix du 1000 Saint-Denis comme site d'implantation, des études exploratoires de phasage sont entreprises. Celles-ci ont pour objectif de mesurer la possibilité de conserver et d'intégrer les bâtiments existants au projet afin d'optimiser les coûts de réalisation.

Le pré-concept sommaire révisé (*scénario 1 + 2B*) présenté à l'intérieur de ce document propose un nouveau modèle conceptuel basé sur la récupération des bâtiments existants sur le site. La qualité de cette approche est évaluée selon trois grands critères de performance : fonctionnalité, faisabilité et croissance future.

Plusieurs études parallèles soutiennent et documentent les énoncés de conception du projet, dont particulièrement celle de CIM portant sur les hôpitaux en hauteur et l'évaluation de la fonctionnalité clinique du scénario proposé, ainsi que celle de CIMA + sur les problématiques de circulation.

- 1.1 Localisation dans la ville
- 1.2 Description physique du site
  - Identification des îlots
  - Topographie et conditions du sol
- 1.3 Secteurs limitrophes
- 1.4 Accessibilité et circulation
- 1.5 Paramètres de développement
  - Cadre réglementaire
  - Réutilisation des bâtiments existants
  - Indices de densité
  - Projets d'hôpitaux de grande hauteur





### 1.1 LOCALISATION DANS LA VILLE

Le site du 1000 Saint-Denis est délimité au *nord* par le boulevard René-Lévesque, à l'*est* par la rue Saint-Denis, au *sud* par la rue Viger et à l'*ouest* par la rue Sainte-Elizabeth. Les rues de la Gauchetière et Sanguinet traversent le site et le subdivisent en îlots. L'Hôpital Saint-Luc existant occupe principalement trois îlots (A, B et D) dont deux sont localisés face au boulevard René-Lévesque. Les îlots C et E ont été considérés dans l'analyse afin de mesurer toutes les possibilités d'implantation.

Localisé dans la partie *sud* du Faubourg St-Laurent, le site du 1000 Saint-Denis correspond à la transition entre deux échelles urbaines, soit celle fortement densifiée du centre-ville et une échelle résidentielle de plus faible densité à l'*est* de Saint-Denis. L'ensemble des bâtiments de la place Dupuis et l'immeuble de Radio-Canada redonnent toutefois un profil de haute densité à l'*est* de la rue Saint-Hubert. Dans l'axe *nord-sud*, le site s'inscrit dans le prolongement de deux ensembles institutionnels d'envergure, soit le campus de l'Université du Québec à Montréal et la Grande Bibliothèque du Québec présentement en construction. Le flanc *sud* du site est bordé par l'autoroute Ville-Marie qui le sépare du quartier historique du Vieux-Montréal.

La proximité du centre-ville facilite l'accessibilité au site autant pour les véhicules privés que pour le transport public et favorise une implantation densifiée. De plus, elle apporte une structure d'accueil bien implantée pour les usagers et les visiteurs (hôtels, restaurants, équipements récréatifs et sportifs, etc.).



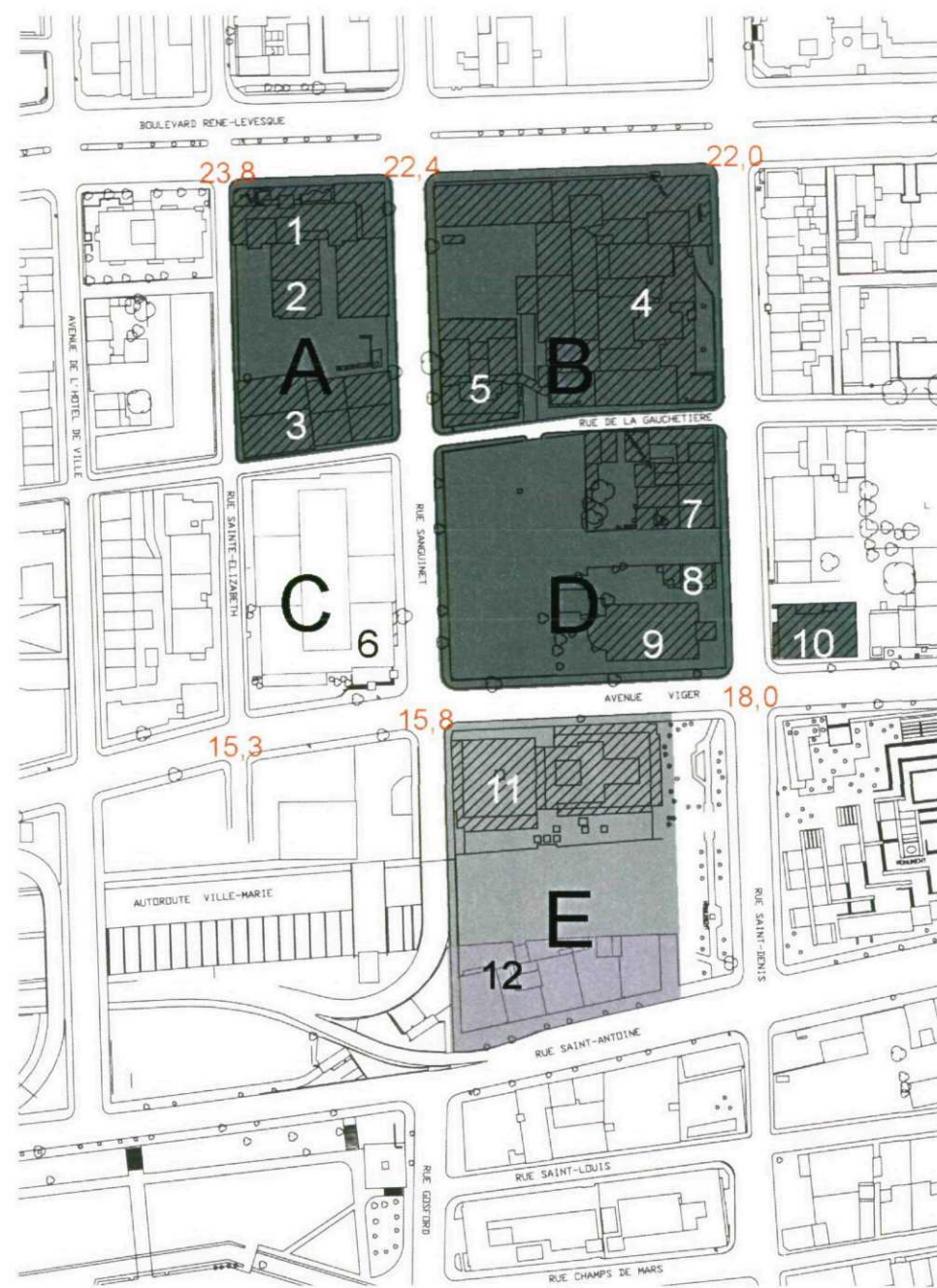
Vue vers l'est



Vue vers l'ouest



Vue vers le sud



Îlot A 1 2 3



Îlot B 4 4 5



Îlot D 7 8 9 10



Îlot C 6 Îlot E 11 12

## 1.2 DESCRIPTION PHYSIQUE DU SITE

### Identification des îlots

Îlot A	6 135 m <sup>2</sup>
(1) Pavillon Edouard-Asselin (2) C.R.C.A.V. Centre de recherche clinique André-Viallet (3) Centrale thermique et Buanderie	
Îlot B	9 980 m <sup>2</sup>
(4) Pavillon principal (5) Pavillon Roland-Bock	
Îlot C*	5 345 m <sup>2</sup>
(6) Édifice IBM	
Îlot D	10 185 m <sup>2</sup>
(7) Hôtel (8) Presbytère (9) Église Saint-Sauveur (10) 1001 Saint-Denis	
Îlot E*	9 555 m <sup>2</sup>
(11) 300 Viger est (édifice Vidéotron) (12) 333 Saint-Antoine est (immeuble les Coopérants)	

\* L'îlot C appartient à IBM. L'édifice abrite le centre informatique de la Banque Nationale

\* L'îlot E appartient à des propriétaires multiples. La partie centrale de l'îlot surplombe l'autoroute Ville-Marie et est utilisée à des fins de stationnement. Une bande de 15 mètres de profondeur longeant la rue Saint-Denis est zonée « parc » en continuité du Square Viger.

### Topographie et conditions du sol

Le site comporte une différence de niveau d'environ 6 mètres mesurés entre le boulevard René-Lévesque au nord est et la rue Viger au sud ouest. Cette dénivellation crée un écart approximatif d'un étage entre le boulevard René-Lévesque et la rue Viger.

Le sol est formé de matériaux de remblai d'une hauteur de 12 à 15 mètres déposés sur roc calcaire. Cette condition facilite l'excavation sur l'ensemble du site.